

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence_Parfum concentré pour lessive Talco Wash

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Dénomination	100% Pure essence_Parfum concentré pour lessive Talco Wash	
Modèle:	LPL1004TAF	LPL1044TAF
Code:	35602138	35602671
EAN:	8016361984202	8059019054278
Format :	100 ml	400 ml
UFI :	S610-1048-2004-X1SH	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire	Parfum concentré pour lessive
-----------------------------	-------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	Candy Hoover Group S.r.l.
Adresse	Via Comolli, 16 - 20861 Brugherio (MB) - Italy
Numéro de téléphone	+39 039 20861
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	sds@dgsasrl.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
--	---

RUBRIQUE 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%..

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Acétate de 3,5,5-triméthylcyclohexanol		
INDEX -	$3 \leq x < 5$	Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 2 H411
CE 261-245-9		
CAS 58430-94-7		
Règ. REACH 01-2119972325-34		
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde		
INDEX -	$1 \leq x < 3$	Eye Irrit. 2 H319
CE 204-464-7		
CAS 121-32-4		
Règ. REACH 01-2119958961-24		
3-méthyl-5-phénylpentanol		
INDEX -	$1 \leq x < 3$	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373
CE 259-461-3		LD50 Oral: 1850 mg/kg
CAS 55066-48-3		

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _Parfum concentré pour lessive Talco Wash

Règ. REACH 01-2119969446-23

vanillineINDEX - $1 \leq x < 3$ Eye Irrit. 2 H319

CE 204-465-2

CAS 121-33-5

Règ. REACH 01-211951600-60

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyraneINDEX - $1 \leq x < 3$ Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 214-946-9

CAS 1222-05-5

Règ. REACH 01-2119488227-29

salicylate de (Z)-hex-3-ényleINDEX - $0,1 \leq x < 0,9$ Aquatic Acute 1 H400 M=1

CE 265-745-8

CAS 65405-77-8

2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénolINDEX - $0,1 \leq x < 0,9$ Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 204-881-4

CAS 128-37-0

Règ. REACH 01-2119565113-46

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylateINDEX - $0,1 \leq x < 0,9$ Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 911-280-7

CAS -

LD50 Oral: 2000 mg/kg

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _ Parfum concentré pour lessive Talco Wash

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) :10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir sous-section 1.2

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****# 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	6,8	µg/L
Valeur de référence en eau de mer	440	ng/L
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	2	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	394	µg/L
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	20,4	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,5	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		NPI		2,3 mg/kg bw/d				
Inhalation	NPI	NPI	NPI	4 mg/m3	NPI	NPI	NPI	13,5 mg/m3
Dermique	NPI	NPI	NPI	22 mg/kg bw/d	NPI	NPI	NPI	36,7 mg/kg bw/d

vanilline

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,118	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0118	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	58,22	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	5,822	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	NEA	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	11,54	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				NPI		NPI		
Inhalation	LOW	NPI	LOW	NPI	LOW	NPI	LOW	NPI
Dermique	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI

3-méthyl-5-phénylpentanol

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _Parfum concentré pour lessive Talco Wash

Valeur de référence en eau douce	13	µg/L
Valeur de référence en eau de mer	1,3	µg/L
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,034	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	103,35	µg/kg/d
Valeur de référence pour eau de mer, écoulement intermittent	130	µg/L
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	10	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	199	µg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		375 µg/kg bw/d		60 µg/kg bw/d				
Inhalation	NPI	1,3 mg/m3	NPI	210 µg/m3	NPI	5,3 mg/m3	NEA	880 µg/m3
Dermique	390 µg/cm2	1,5 mg/kg bw/d	65 µg/cm2	250 µg/kg bw/d	NPI	3 mg/kg bw/d	130 µg/cm2	500 µg/kg bw/d

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	118	µg/L
Valeur de référence en eau de mer	11,8	µg/L
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	15	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	1,5	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	NEA	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,923	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		NPI		2,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	LOW	17,5 mg/m3	LOW	8,75 mg/m3	LOW	98 mg/m3	LOW	49 mg/m3
Dermique	NPI	NPI	NPI	2,5 mg/kg bw/d	NPI	NPI	NPI	7 mg/kg bw/d

salicylate de (Z)-hex-3-ényle**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		NPI		0,23 mg/kg bw/d				
Inhalation	NPI	NPI	NPI	0,39 mg/m3	NPI	NPI	NPI	1,59 mg/m3
Dermique	NPI	NPI	NPI	0,45 mg/kg bw/d	NPI	NPI	NPI	0,9 mg/kg bw/d

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _Parfum concentré pour lessive Talco Wash

norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée. Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	Clair	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieure d'explosion	pas disponible	
Limite supérieure d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas disponible	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	pas disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,00	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange: >2000 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane

LD50 (Dermal): 3250 mg/kg

LD50 (Oral): 3000 mg/kg

LC50 (Inhalation vapeurs): 6,04 mg/l/4h

vanilline

LD50 (Dermal): 5010 mg/kg (Rabbit)

LD50 (Oral): 1580 mg/kg (Rat)

3-méthyl-5-phénylpentanol

LD50 (Dermal): 3100 mg/kg Rat

LD50 (Oral): 1850 mg/kg Rat

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

LD50 (Dermal): 2000 mg/kg

LD50 (Oral): 3160 mg/kg

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylate

LD50 (Dermal): 2000 mg/kg

LD50 (Oral): 2000 mg/kg

2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

LD50 (Dermal): 2000 mg/kg Rat

LD50 (Oral): 6000 mg/kg Rat

salicylate de (Z)-hex-3-ényle

LD50 (Dermal): 2000 mg/kg

LD50 (Oral): 3031 mg/kg

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

LC50 - Poissons	0,57 mg/l/96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,758 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	53 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	0,316 mg/l

Acétate de 3,5,5-triméthylcyclohexanol

LC50 - Poissons	7,7 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	5,8 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,3 mg/l/72h

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane

LC50 - Poissons	0,95 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,194 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,723 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,111 mg/l

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylate

LC50 - Poissons	1,34 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,88 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,77 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,2 mg/l

vanilline

LC50 - Poissons	116 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	36,79 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	120 mg/l/72h

salicylate de (Z)-hex-3-ényle

LC50 - Poissons	0,65 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,6 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,61 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,15 mg/l/72h

3-méthyl-5-phénylpentanol

LC50 - Poissons	13,3 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	13 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	16 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	10 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	6,25 mg/l

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

LC50 - Poissons	87,6 mg/l/96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	21,2 mg/l/72h

12.2. Persistance et dégradabilité

2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol

NON rapidement dégradable

Acétate de 3,5,5-triméthylcyclohexanol

Rapidement dégradable

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane

NON rapidement dégradable

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylate

Solubilité dans l'eau 5,5 mg/l @ 20 °C

Rapidement dégradable

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence_Parfum concentré pour lessive Talco Wash

vanilline

Solubilité dans l'eau 9 g/l @ 25 °C
Rapidement dégradable

salicylate de (Z)-hex-3-ényle

Solubilité dans l'eau 5 mg/l @ 20 °C
Rapidement dégradable

3-méthyl-5-phénylpentanol

Solubilité dans l'eau 390 mg/l @ 20 °C and pH 7
Rapidement dégradable

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

Solubilité dans l'eau 2,82 g/l @ 25 °C
Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylate

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 4,47 Log Kow @ 30 °C
BCF 570 L/kg ww

vanilline

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,21 Log Kow

salicylate de (Z)-hex-3-ényle

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 4,8 @ 25 °C

3-méthyl-5-phénylpentanol

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 2,7 Log Kow @ 30 °C

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,58 Log Kow

12.4. Mobilité dans le sol

Reaction mass of 2-methylbutyl salicylate and pentyl salicylate

Coefficient de répartition : sol/eau 5012 l/kg 3.7 dimensionless

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _Parfum concentré pour lessive Talco Wash

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : AucuneRestrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit :

Point 3

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 2: Dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP



CARE+PROTECT _ 100% Pure essence _Parfum concentré pour lessive Talco Wash

- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée sur la base des informations contenues dans la FDS (Rév.4 du 04/05/2021) du Fournisseur du mélange

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 09.